

Mobility as a Service (**MaaS**)

Favoriser la mise en place des outils au service du voyageur

La FNAUT souscrit à l'objectif de la directive européenne sur l'ouverture des données de transport qui est de faciliter la mobilité tout en luttant contre l'autosolisme et en soutenant la marche à pied et les mobilités douces, et appuie les efforts du gouvernement en ce sens.

■ Ceci étant, la FNAUT :

- rappelle que **l'outil MaaS ne fera qu'agréger les solutions de déplacement existantes** et qu'un réseau multimodal fiable et robuste, répondant aux besoins des usagers, en est le préalable nécessaire.

A cet égard, la traduction de Mobility as a Service par «mobilité servicielle» est impropre puisqu'elle met l'accent sur la mobilité et non sur le service, alors qu'il s'agit d'un service d'information et de billettique multimodale.

- souligne que **le réseau de transport public doit être l'ossature des services MaaS**.

- demande **une régulation effective à l'échelle nationale des services MaaS**.

- craint que les régions s'enferment dans leurs frontières en négligeant l'interopérabilité des systèmes et mobilités qu'elles développent et leur billettique.

- alerte sur la nécessité de disposer de cartes nationales et d'abonnements intermodaux au-delà du cadre régional ou métropolitain et de la prise en compte des tarifs sociaux.

- s'inquiète de l'absence de modalités de définition des bassins de mobilité inter-régionaux, qui seront la base d'une organisation efficace des mobilités mises en valeur par les outils MaaS.

- souhaite que **la billettique intermodale numérique** ne soit pas la seule solution proposée aux voyageurs, et qu'une alternative reste possible pour ceux dépourvus de smartphone ou de carte bancaire.

- demande une **charte des droits du voyageur multimodal** applicable sur le territoire national.

■ Sur les données :

La FNAUT salue **la levée de l'option sur les données dynamiques de transport** qui confirme et amplifie les obligations créées par la loi du 6 août 2015 qui n'ont pas été mises en oeuvre.

La FNAUT s'inquiète du **calendrier de collecte des données non obligatoires**, notamment :

- les cheminements piétonniers
- l'accessibilité aux PMR des trajets non balisés, notamment en zone non dense

La FNAUT considère que l'argument d'une préten due « **désintermédiation** » **entre les opérateurs et leurs clients** (perte de lien) ne doit pas être utilisée pour freiner l'ouverture des données ou la commercialisation de trajets «sans couture».

La FNAUT soutient les mécanismes (licences ou autre) qui permettront de répondre à ces préoccupations et aux AO de connaître les déplacements sur leur territoire.



Elle demande que les fédérations nationales des associations d'usagers de transport puissent **saisir l'ARAFER** en cas de manquement aux obligations d'ouverture et de publication des données publiques relatives aux transports

La FNAUT rappelle aux transporteurs que **la collecte des données en situation perturbée doit être à leur charge** et les incite à limiter l'appel aux usagers pour la fourniture de données à des dysfonctionnements mineurs et accessoires au service de transport (propreté, prises électriques, éclairage, etc.).

La FNAUT soutient la **centralisation des différentes bases de données sur les informations routières** préconisée par le Conseil d'Etat.

■ Sur les outils MaaS :

La FNAUT soutient le principe d'un **cahier des charges commun** aux outils développés par les AO pour réduire les coûts pour le contribuable.

Elle incite les autorités organisatrices de transport, métropoles ou régions, qui développent des outils MaaS à **ne pas multiplier les outils** sur leur territoire.

Elle encourage les autorités organisatrices de transport à **capitaliser sur leur notoriété** pour nommer les applications et systèmes de transport de leur territoire plutôt que d'inventer des noms fantaisistes qui rendent difficile leur recherche.

Elle souhaite que le **soutien éventuel sur fonds publics** de la collecte et la transmission de données de services de mise en relation occasionnelle de particuliers (covoiturage) pour les intégrer aux outils MaaS soit limité au poids effectif et vérifié de ces services dans le transport de personnes sur un territoire donné.

Fédération Nationale des Associations
d'usagers des transports

32 rue Raymond Losserand 75014 Paris
01 43 35 02 83 - contact@fnaut.fr

Contact presse : 01 43 35 35 75